

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 AVRIL 2000
COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal, convoqué par M. le Maire par courrier du 24 mars 2000, s'est réuni le 3 avril 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. REGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERREOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question n° 49), M. TISSOT, M. GIRARD (jusqu'à la question n° 2 à 19 h 50), Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, M. DUMONT, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. BARETJE, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à compter de la question n° 49), M. GIRARD (à compter de la question n° 2 (à partir de 19 h 50), Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. SALOMON.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. BARETJE, M. GIRARD (à compter de la question n° 2 - à partir de 19 h 50), Mlle ZILLI, M. SANCHEZ, M. THIRODE, M. SALOMON.

Mandataires : M. FUSTER, M. MILLE (à compter de la question n° 2 - à partir de 19 h 50), M. EDOUARD, Mme BULTOT, M. JACQUEMIN, M. DUVERGET.

* * * * *
* * *

01. Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire a présenté à l'assemblée plusieurs symboles :

- Le premier est le grand prix Territoria que la Ville de Besançon a reçu de cet organisme qui essaie chaque année de primer un certain nombre d'innovations.

- Le deuxième est un bouquet républicain sous notre Marianne pour dire aux Bisontins que nous n'apprécions pas qu'un certain nombre d'enseignants brûlent leur carte électorale sur laquelle d'ailleurs il y a Marianne.

- Le troisième et dernier, c'est la maquette de la modernité, c'est-à-dire le tram sur pneus qui circulera en site propre d'ici quelques années.

1. Plan des Déplacements Urbains - Arrêt du projet

Après avoir rejeté à la majorité (1 pour, 9 abstentions), l'amendement suivant, présenté par M. POMEZ :

«Le Conseil Municipal décide d'arrêter le présent projet du Plan des Déplacements Urbains en y incluant notamment :

- la programmation sur le boulevard, concernant le tronçon situé entre la route de Gray et Planoise, d'une restructuration avec voie prioritaire en site propre pour les transports collectifs et sa réalisation dès la mise en service de la voie de contournement Nord/Nord-Ouest (VDC - entre 2003 et 2005),

- une action résolue de la Ville de Besançon au sein du District pour inscrire la programmation de l'amélioration et de l'exploitation de la voie ferrée entre le plateau de Saône et la gare Viotte avec une desserte de Rivotte et de la Mouillère, dans une perspective de mise en service en 2006,

- le lancement courant 2000 d'une étude de faisabilité de réalisation d'un tram-train qui prolonge la croix ferroviaire vers le centre-ville. La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera à la charge de la Ville de Besançon ou du District»,

le Conseil Municipal a adopté, à la majorité (5 contre, 5 abstentions) le plan des déplacements urbains tel que présenté.

2. Adhésion de la Ville de Besançon au Club des Villes Cyclables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'adhérer à cette association (coût de l'adhésion : 7 200 F).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

3. Exercices 1999 et 2000 - Autorisation accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

4. Société d'Équipement du Département du Doubs - Financement des opérations d'aménagement de l'Ilot Pasteur - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 10 MF contracté auprès de la Banque de l'Économie

Adopté à l'unanimité.

5. Contingent Communal d'Aide Sociale - Convention avec le Département du Doubs pour règlement du contingent 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec le Département du Doubs une convention matérialisant le règlement du contingent d'aide sociale, soit l'étalement sur une durée de 7 ans de 2000 à 2006 de ce contingent 1999.

6. Caisse d'Épargne de Franche-Comté - Acquisitions de parts sociales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de souscrire à 2 280 parts sociales de la SLE de Besançon, pour un montant de 45 600 €, soit près de 300 000 F,

- d'autoriser M. le Maire à réaliser le transfert de crédit nécessaire,

- de désigner M. VUILLEMIN pour être candidat aux fonctions d'administrateur de la SLE de Besançon,

- de désigner M. VUILLEMIN (membre titulaire) et M. LAGRANGE (membre suppléant) aux fonctions de membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne de Franche-Comté,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à la demande de souscription.

7. Ecole Régionale des Beaux-Arts et Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour l'année scolaire 2000-2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription pour l'année scolaire 2000-2001.

I - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Cycles	Besançon			District			Autres		
	1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001	
		F	€		F	€		F	€
Cycle traditionnel (élèves permanents)	1 430 F	1 435	218,76	1 650 F	1 655	252,30	2 940 F	2 950	449,72
Cours du soir, stagiaires, auditeurs libres	1 530 F	1 535	234,01	1 740 F	1 745	266,02	3 100 F	3 110	474,12
Cours périscolaires	755 F	760	115,86	980 F	985	150,16	1 530 F	1 535	234,01

II - Conservatoire National de Région

a) Droits d'inscription

Disciplines	Besançon			District			Département			Autres		
	1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001		1999/ 2000	2000/2001	
		F	€		F	€		F	€		F	€
* Chant choral sans Formation musicale *Eveil musical	240 F	240	36,59									
* Formation musicale seule * Atelier de pratiques collectives	528 F	528	80,49	768 F	768	117,02	1 316 F	1 316	200,62	1 818 F	1 818	277,15
* Formation musicale + instrument * Instrument seul - Cycle 1 + cycle 2 - Cycle 3 - Cycle 4 - Cycles de spécialisation - Perfectionnement - Prix supérieur interrégional	1 224 F 1 392 F	1 224 1 392	186,60 212,21	1 696 F 2 060 F	1 696 2 060	258,55 314,03	2 064 F 2 356 F	2 064 2 356	314,65 359,17	2 268 F 2 596 F	2 268 2 596	345,75 395,71
Formation musicale + disciplines suivantes : piano, orgue, harpe, chant, danse, clavecin, percussion - Cycle 1 + cycle 2 - Cycle 3 - Cycles de spécialisation - perfectionnement - Prix supérieur interrégional	1 872 F 2 064 F	1 872 2 064	285,38 314,65	2 244 F 2 616 F	2 244 2 616	342,10 398,79	2 608 F 2 908 F	2 608 2 908	397,59 442,32	2 824 F 3 142 F	2 824 3 142	430,52 478,99
Écriture - Analyse - Direction d'orchestre - Direction de chœur - Atelier jazz - Art dramatique - Musique Assistée par Ordinateur - Musique de chambre	1 224 F	1 224	186,60	1 696 F	1 696	258,55	2 064 F	2 064	314,65	2 268 F	2 268	345,75

Le droit annuel d'inscription forfaitaire est de 60 F. Les tarifs de location des instruments sont les suivants :

- 90 F/mois (13,72 €) pour alto, violon,
- 100 F/mois (15,24 €) pour clarinette, flûte, trompette, cor, trombone
- 120 F/mois (18,29 €) pour violoncelle, contrebasse, hautbois, basson, saxophone.

b) Adaptation des droits aux revenus des familles

Ce système concerne les élèves bisontins de moins de 18 ans et tient compte à la fois du quotient familial et du nombre d'enfants d'une même famille inscrits au Conservatoire. Il n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à une bourse d'Etat.

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50 % du montant de la location des instruments au Conservatoire.

**Droits d'inscription du Conservatoire National de Région
Tranches de quotient familial
Année scolaire 2000-2001**

L'exonération totale ou partielle des droits d'inscription est valable pour toutes les disciplines à l'exception de la formation musicale dont le montant de 528 F reste dû.

* Quotient Familial	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF < 1477	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1478 < QF < 1751	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	Exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
1752 < QF < 2138	Demi exonération des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale
2139 < QF < 2524	Pas d'exonération	Pas d'exonération	1 ^{er} enfant : demi exonération 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfants : exonération totale des droits d'inscription sauf formation musicale

* Quotient familial = $\frac{\text{Revenu imposable mensuel}}{\text{Nombre de parts}}$

8. Subventions culturelles - Première répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les subventions suivantes :

1. Associations :

Associations	Obtenu en 1999	Demande 2000	Proposition de subvention	Prestations en nature		
1 - Théâtre						
Compagnie Boutique du Conte	10 000	30 000	10 000	*		
Compagnie du Colibri	5 000	10 000	10 000			***
Compagnie Droit de Réplique	5 000	15 000	8 000		**	
Compagnie Gravitation	5 000	40 000	7 000			
Compagnie LTS	5 000	37 000	5 000		**	

Associations	Obtenu en 1999	Demande 2000	Proposition de subvention	Prestations en nature		
Compagnie Les Solitaires Intempestifs	100 000	100 000	100 000		**	
Compagnie Embarquez	10 000	50 000	20 000	*	**	***
La Grave et Burlesque Équipée du Cycliste	10 000	70 000	10 000		**	
Le Hors Là	10 000	50 000	20 000			***
Théâtre Alcyon	10 000	20 000	10 000	*		***
Théâtre Envie	5 000	6 000	5 000			
Théâtre des Manches à Balais	30 000	60 000	30 000	*		***
Théâtre du Tohu Bohu		70 000	10 000		**	***
Théâtre Universitaire	13 000	25 000	20 000		**	
Théâtre du Zèbre	10 000	40 000	10 000		**	***
2 - Musique						
AMIB	80 000	80 000	80 000		**	
Amis de l'Orgue	8 000	8 000	8 000			
AS PROJAZZ		100 000	30 000		**	
Chœur Schütz	15 000	15 000	15 000		**	
Contrepoint	15 000	15 000	15 000		**	
Déplier la Musique	2 000	10 000	2 000		**	
Dev'Art	30 000	160 000	30 000		**	
Ensemble Da Camera	15 000	15 000	15 000		**	
Harmonie Conté	0	15 000	5 000			
Jeunes Musiciens et Danseurs du CNR	15 000	30 000	15 000			
Jeunesses Musicales de France	12 000	15 000	12 000			
Le Labyrinthe		20 000	10 000		**	
MJC Palente (demande exception. - Projet musical)		38 000	20 000		**	
Musique vocale à l'Université	7 000	15 000	7 000			
Orchestre Philharmonique	15 000	15 000	15 000		**	
Orchestre Universitaire	3 000	18 000	3 000			
Orgue et Culture	8 000	16 000	8 000			
Société des Concerts	7 000	20 000	7 000		**	
Tetraktys	25 000	40 000	25 000		**	
Tao Saxophone Quartet		8 000	5 000		**	
3 - Ateliers Musicaux						
CAEM Planoise	62 700	75 000	30 000	*	**	
Atelier Musical Clairs-Soleils	37 500	37 500	30 000	*	**	
Atelier Musical Rosemont/Saint-Ferjeux	58 150	80 000	30 000	*	**	
Atelier Musical Velotte	36 680	52 300	30 000	*	**	
Atelier Musical Montrapon	53 950	60 000	30 000	*	**	
4 - Danse						
Compagnie Courant d'Air		20 000	10 000		**	
Compagnie SCHMID. PERNETTE (ass. AN-NA)	100 000	200 000	100 000	*		
Muse et Danse	20 000	25 000	15 000		**	
5 - Arts Plastiques						
Arcadia	5 000	30 500	5 000	*		

Associations	Obtenu en 1999	Demande 2000	Proposition de subvention	Prestations en nature		
				*	**	***
Centre Art Mobile	35 000	60 000	15 000	*		
Association Sauf'Art/Le Pavé dans la Mare	15 000	55 000	20 000	*		
6 - Sociétés Savantes						
Académie Sciences, Belles Lettres et Arts	2 000	Non chiffrée	2 000			
Amis du Museum	3 500	10 000	3 500	*	**	
Association Astronomique de Franche-Comté	15 000	15 000	15 000	*		
Défense de la Langue Française	2 000	2 000	2 000			
Renaissance du Vieux Besançon	5 000	5 000	5 000	*		
Société d'Émulation	2 000	2 000	2 000			
Société Numismatique du Doubs	2 400	5 000	2 400			
7 - Lecture						
La Distraction des Malades	3 000	4 000	3 000			
Lavatus Prodeo	15 000	25 000	20 000		**	
8 - Cirque						
Cirque Plume	150 000	250 000	150 000		**	
9 - Divers						
Pas Sérial S'abstenir		Non chiffrée	10 000			
ADAC (Agence de Développement Culturel)		35 000	17 500			
CCPPO	12 000	100 000	12 000	*		

* : mise à disposition d'un local permanent (siège social-bureau)

** : prestation technique apportée par la Ville (prêt de salles pour activités - prêt de matériel...)

*** : aide à la création dans le cadre de rencontre jeune création ou dans le cadre d'un projet d'action culturelle et artistique

2. Subventions accordées pour l'organisation, à l'occasion du passage à l'An 2000, de projets ayant pour thème «le Temps» :

- 100 000 F à l'Espace Planoise pour la réalisation de la Parade du Temps,
- 200 000 F à l'Université de Franche-Comté pour une série de conférences,
- 300 000 F à la Franc-Comtoise de Rues pour l'organisation du «Jardin des Délices».

9. Subventions aux associations de quartiers et diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Reçu en 1999	Demande 2000	Proposition
1 - Comités de Quartier			
Comité de Quartier de Bregille	60 000 F	75 000 F	60 000 F
La Chapraisienne	8 000 F	10 000 F	5 000 F
Comité de Quartier des Montboucons	5 000 F	16 500 F	5 000 F

Associations	Reçu en 1999	Demande 2000	Proposition
Comité de Quartier de Saint-Claude	100 000 F	100 000 F	100 000 F
Comité de Quartier des Prés de Vaux	10 000 F	20 000 F	10 000 F
2 - Associations de Quartier			
APIM (Journal de Montrapon)	20 000 F	38 500 F	20 000 F
La Colline des Tilleroyes (première demande)	-	7 000 F	5 000 F
Combe Saragosse	7 000 F	12 000 F	7 000 F
Commune Libre de Saint-Ferjeux	8 000 F	20 000 F	8 000 F
Coordination de Planoise	5 000 F	6 000 F	3 000 F
La Passerelle	20 000 F	25 000 F	25 000 F
Planoise-Avenir	2 000 F	10 000 F	2 000 F
Tambour Battant	5 000 F	25 000 F	8 000 F
Association pour la Maison de Velotte (1 ^{ère} demande)	-	3 000 F	3 000 F
3 - Nature et Loisirs			
Amis de la Nature	5 000 F	5 000 F	4 000 F
Besançon Auto Miniatures	2 000 F	4 000 F	2 000 F
Club Photo de Planoise	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Groupe Spéléo du Doubs	8 000 F	8 000 F	8 000 F
Groupe Spéléo Les Nyctalopithèques	1 000 F	2 000 F	1 000 F
Société Hétéromorphe des Amateurs de Gouffres	5 000 F	12 000 F	5 000 F
Groupe Spéléo Les Spiteurs Fous	1 000 F	4 500 F	1 000 F
La Tour Prends Garde !	20 000 F	40 000 F	20 000 F
La Voie des Fleurs	1 500 F	2 500 F	2 500 F
4 - Associations Humanitaires et Caritatives			
Le Coin de l'Amitié	4 500 F	4 500 F	4 500 F
Épicerie Sociale les 4 Saisons	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Les Invités au Festin	4 000 F	15 000 F	4 000 F
JOC/Bouge ta Galère	8 000 F	8 000 F	8 000 F
Ligue des Droits de l'Homme	5 000 F	5 000 F	5 000 F
La Palmeraie	5 000 F	5 000 F	5 000 F
Les Restos du Cœur	5 000 F	5 000 F	5 000 F
SOS Racisme	6 000 F	21 000 F	5 000 F
5 - Anciens Combattants			
ADIF	2 000 F	2 000 F	2 000 F
ADIRP	2 500 F	3 000 F	3 000 F
DRAN 25	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Fédération Nationale des Combattants de moins de 20 ans	1 000 F	1 000 F	1 000 F
Franc-Comtois Rapatriés Toutes Générations	1 500 F	3 000 F	1 500 F
6 - Divers			
Centre Culturel Esperanto	2 500 F	2 500 F	2 500 F
Franche-Comté Consommateurs	10 000 F	15 000 F	10 000 F
RECIDEV	8 000 F	17 000 F	12 000 F

Associations	Reçu en 1999	Demande 2000	Proposition
Société Protectrice des Animaux	30 000 F	30 000 F	30 000 F
UFC Que Choisir ?	10 000 F	20 000 F	10 000 F

10. Subventions pour congrès

Les subventions suivantes ont été allouées à l'unanimité :

- 5 000 F à la Section Régionale Franche-Comté de l'Union Nationale des Arbitres de Football pour l'organisation du forum «Jeunes arbitres» le 26 février 2000.

- 4 000 F à l'Association des Géologues de Besançon pour l'organisation d'un colloque «intégrer l'environnement dans les mines et carrières : de l'ouverture à la réhabilitation» le 23 mars 2000.

- 30 000 F au Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour l'organisation du 24^{ème} congrès international des sciences généalogiques et héraldique du 2 au 7 mai 2000.

- 5 000 F au Groupement des Infirmières et Infirmiers pour la Formation en Endoscopie (GIFE) pour l'organisation annuelle de formation dudit groupement du 5 au 9 juin 2000.

- 6 000 F à la Chambre Nationale des Experts spécialisés en objet d'art et de collection pour l'organisation de son assemblée générale nationale du 15 au 18 juin 2000.

- 8 000 F à l'Union Nationale des Combattants, section du Doubs, pour l'organisation du congrès départemental de l'UNC le 3 juillet 2000.

- 4 000 F au Comité d'organisation des Olympiades Régionales de la chimie pour l'organisation des 16^{ème} Olympiades le 9 février 2000.

- 8 000 F à l'Université de Franche-Comté pour la co-organisation avec l'ENSMM des XI^{èmes} journées nationales Socrate, les 23 et 24 mars 2000.

- 5 000 F à l'Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité de l'UFR des Lettres pour l'organisation d'un colloque «les enjeux du comparatisme en Histoire», les 31 mars et 1^{er} avril 2000.

- 7 000 F au Laboratoire Inter-disciplinaire Bisontin de Recherches Économique (LIBRE) de la Faculté de Droit pour l'organisation d'un colloque international «Louis Bachelier-Centenaire de la théorie de la spéculation» du 29 au 31 mars 2000.

- 5 000 F au Laboratoire d'Informatique de l'Université de Besançon pour l'organisation de la conférence informatique RENPAR 2000 (RENcontres francophones du PARallélisme) du 19 au 22 juin 2000.

- 5 000 F à la l'École Doctorale-Société de Biologie de Besançon pour l'organisation du premier forum des jeunes chercheurs, les 22 et 23 juin 2000.

11. Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions

Les subventions suivantes ont été allouées à l'unanimité :

I - Subventions aux établissements scolaires

- 2 180 F au Foyer Socio-Éducatif du Lycée Pergaud pour le déplacement de 30 élèves à Böblingen (Allemagne) du 5 au 11 avril 2000 (échange scolaire).

- 1 848 F au Lycée Victor Hugo pour l'accueil de 22 élèves de Fribourg du 1^{er} au 8 avril 2000 (échange scolaire).

- 1 932 F au Collège Stendhal pour l'accueil de 23 élèves de Fribourg du 1^{er} au 8 avril 2000 et 1 160 F pour le déplacement de 23 élèves à Fribourg du 19 au 26 mai 2000 (échange scolaire).

- 2 410 F pour le déplacement de 20 élèves à Alcavidèche (Portugal) du 15 au 26 mars 2000 (échange scolaire).

II - Subventions exceptionnelles à deux associations

- 15 000 F à l'Association des Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire.

- 10 000 F à l'Association Franche-Sylvanie.

12. Écoles primaires et maternelles - Subvention à une classe de découverte - 2^{ème} répartition pour l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 5 896,80 F à l'école primaire Fanart.

13. Musées - Encaissement et réaffectation de subventions du Ministère de la Culture et de la Communication - Restaurations d'œuvres et d'objets d'art

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réaffectation en recettes et en dépenses d'une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication, se décomposant comme suit :

- 134 360 F pour le Musée du Temps,

- 8 920 F pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie.

14. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie- Exposition «La Franche-Comté au temps de Courbet» - Subvention complémentaire du Ministère de la Culture et de la Communication

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de solliciter l'octroi d'une subvention complémentaire de 100 000 F auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

15. Conservatoire National de Région - Vente aux enchères publiques d'instruments de musique - Encaissement des recettes et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la vente aux enchères d'instruments propriété du Conservatoire.

16. Rencontres Jeune Création 2000 - Adoption du projet - Demande de subvention auprès du Département - Attribution de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (deux Conseillers s'abstenant) a décidé :

- d'approuver le projet «Rencontres Jeune Création 2000»,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 50 000 F auprès du Département du Doubs,

- d'attribuer les subventions suivantes :

Théâtre du Zèbre	15 000 F
Compagnie Graine de Vie	10 000 F
Compagnie Toh Bohu	3 000 F
Compagnie des Oreilles	5 000 F
Théâtre Alcyon	10 000 F
Le Hors-Là	10 000 F
Association DCA Morteau	5 000 F
Association Six Cordes	10 000 F
Association Plus de Buzz	5 000 F
Compagnie Bacchus	20 000 F
Association Allegro Gracioso	10 000 F
Association Fantastico	3 500 F
Association Cirkabombaya	5 000 F
Association BAL	15 000 F
La Troupe Caradoc	10 000 F
Association ERBA	3 500 F

17. Coopération décentralisée Douroula (Burkina Faso) - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'État

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation du solde (221 700 F) de la subvention de 665 100 F accordée par le Ministère des Affaires Etrangères pour ce programme.

18. Coopération décentralisée Douroula (Burkina Faso) - Convention entre le Comité Local de Jumelage de Douroula, l'Association Française des Volontaires du Progrès et la Ville de Besançon, relative au programme de développement du Département de Douroula

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention,
- de verser une subvention de 399 187 F à l'Association Française des Volontaires du Progrès.

19. Assurances Dommages aux Biens - Lancement d'une consultation - Approbation du cahier des charges

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le cahier des charges,
- d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat avec l'assureur retenu ainsi que les avenants éventuels.

20. Ensemble immobilier communal 2, rue Einstein à Besançon - Rachat anticipé par la Société SM2E

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de vendre à SM2E cet ensemble immobilier au prix de 4 410 132,78 F.

21. Pépinière d'entreprises de la rue Violet - Prolongation de la convention de gestion - Avenant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de prolonger la délégation de service public du site de la rue Violet au-delà du 10 avril 2000 jusqu'à l'obtention des locaux de Palente dans leur ensemble, ce sans excéder le 31 décembre 2000,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant et le protocole d'accord à intervenir dans ce cadre.

22. Pépinière Municipale d'Entreprise de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'allouer à Rive Boutique de Gestion une somme de 200 000 F (pour 4 entreprises : SARL GEOCONNECTICS, MOBITEST, SC3M, MIREY Communication),
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides financières de la Région, du Département et du District du Grand Besançon,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

23. Pépinière d'Entreprise de Palente - Réalisation d'un réseau de câblage multimédia - Engagemement des travaux - Demandes de subvention

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

24. Revitalisation socio-économique du quartier des Clairs-Soleils - Convention avec Rive Boutique de Gestion

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la réalisation de la mission d'accompagnement économique qui sera confiée à Rive Boutique de Gestion,
- de solliciter les participations financières de l'État et des autres partenaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Rive Boutique de Gestion.

25. Étude-action pour le développement des services de proximité

A l'unanimité (9 Conseillers s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé :

- la réalisation de l'étude action pour le développement des services de proximité dont le coût est estimé à 500 000 F TTC,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'État, du District, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des autres partenaires.

26. Création d'un Pôle des Métiers d'Arts et d'une Vitrine des Produits Régionaux - Encaissement et réaffectation de deux subventions du CIADT

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'encaissement et la réaffectation de ces deux subventions d'un montant global de 600 000 F.

27. Contentieux Ilot Pasteur - Affaire WAJSBROT c/Ville de Besançon - Appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif

A l'unanimité (9 Conseillers s'abstenant), le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à faire appel du jugement du Tribunal Administratif de Besançon devant la Cour d'Appel Administrative de Nancy.

28. Ordures Ménagères - Contestation d'un titre de recettes du SIDOM de Cussey-sur-l'Ognon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à engager une requête en annulation du titre de recettes du SIDOM devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon.

29. Domaine Public - Protocole d'accord amiable avec la copropriété DRUHEN-CHARNAUX - Dommages occasionnés par la présence d'un platane rue Proudhon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord amiable avec la copropriété DRUHEN-CHARNAUX sur lequel la Ville s'engage :

- à régler la moitié du montant des réparations de la toiture, soit 27 860 F,
- à remettre en état et à prendre en charge les frais de réparation du mur et de la balustrade d'un montant d'environ 80 000 F,
- à réaliser les travaux de toiture qui seraient rendus nécessaires à la suite d'une invasion anormale de mousse et à procéder aux travaux de dénudification rendus nécessaires par la présence d'oiseaux dans l'arbre, dans la limite de trois interventions par année civile.

30. Domaine Public - Occupation commerciale - Annulation d'un titre de recettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à annuler le titre de recettes d'un montant de 852 F établi à l'encontre de Mme JACQUET Gisèle, ceci en raison de la gêne occasionnée par les travaux qui se sont succédé en 1999 à proximité de son commerce, le bar de la Poste.

31. Dénomination de voie - Rue du Clos Neptune

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer la voirie du lotissement Clos Neptune, rue du Clos Neptune.

32. Transports Publics Urbains - Réaffectation d'une subvention de l'État au budget annexe Transport

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réaffectation de cette subvention d'un montant de 318 732 F.

33. ZAC Val des Grands Bas - Création de la ZAC

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a décidé :

- la création de la ZAC Val des Grands Bas,
- d'approuver le dossier de création et le mode de réalisation,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

34. ZAC Val des Grands Bas - Concession à la SEDD

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal :

- a approuvé le traité de concession de l'opération à la SEDD,
- a autorisé M. le Maire à signer ce document,
- a approuvé la participation de la Ville à hauteur de 532 000 F,
- a autorisé la SEDD à contracter un emprunt d'un montant maximum de 1 200 000 F destiné à financer les frais liés à la phase d'études.

35. ZAC Val des Grands Bas - Financement des opérations d'aménagement - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 1,2 MF contracté par la Société d'Équipement du Département du Doubs auprès de DEXIA Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

36. Modification du POS Secteur Nord - Création d'une zone à dominante sportive

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette procédure de modification.

37. Aliénation des immeubles 24 rue de l'École 69 rue Battant, 2 rue Thiémanté à Habitat et Développement Local (HDL 25) - Résiliation des baux emphytéotiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- la résiliation de deux baux emphytéotiques,
- la cession de ces trois propriétés à HDL 25 au franc symbolique,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

38. Aliénation d'un immeuble communal 2 rue du Cingle à Mme BROUEL

Adopté à l'unanimité (recette : 200 000 F).

39. Cession d'une bande de terrain à la SCI A.B. après déclassement, rue Thomas Edison

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 557 m² au prix de 55 700 F).

40. Cession d'un terrain à la Ligue de Handball - Rue Savary

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 46 a 75 ca au prix de 1 075 250 F).

41. Cession d'un terrain à la SCI PULSAR (gérant M. FRACHEBOIS) 12, Chemin de l'Ermitage

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 5 944 m² au prix de 465 000 F).

42. Échange de terrains avec la SAFC - Secteur Palente/Orchamps - Modification de la délibération du 13 décembre 1999

Adopté à l'unanimité (la Ville cède des parcelles pour une contenance globale de 1 ha 39 a 56 ca, la SAFC cède des parcelles pour une contenance globale de 1 ha 48 a 25 ca).

43. Opérations immobilières réalisées en 1999 - Rapport de synthèse

Adopté à l'unanimité.

44. Installations classées pour la protection de l'environnement - Société BB ÉNERGIE, 6 rue Albert Thomas - Demande d'autorisation d'exploiter un dépôt de gaz en bouteille

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette demande.

45. Installations classées pour la protection de l'environnement - SA SOMICA, rue Thomas Edison - Demande d'autorisation d'exploiter une nouvelle unité de découpage de métaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette demande.

46. Usine d'incinération des ordures ménagères - Autorisation d'exploitation - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de cette information.

47. Service des Eaux - Programme de travaux pour l'année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme de travaux proposé pour l'année 2000,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir,
- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- de procéder à l'ajustement des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués.

48. Programme de travaux 2000 - Assainissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'adopter le programme d'investissements pour l'année 2000,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à venir,
- de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau,
- de procéder à l'ajustement des aides de l'Agence de l'Eau obtenues en fonction des montants réels des travaux effectués,
- de solliciter l'aide du Département pour ces travaux, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville,
- de solliciter l'aide de l'État pour ces travaux, cette aide venant en déduction de la part à la charge de la Ville.

49. Programme 2000 de travaux de voirie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux de voirie,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à intervenir ainsi que les ordres de services, les décisions de poursuivre ou les avenants éventuels permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires.

50.Éclairage Public - Programme de travaux 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux,
- de solliciter la participation financière d'EDF,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires.

51.Programme de travaux 2000 dans divers bâtiments municipaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux,
- de solliciter la participation financière d' l'État, de la Région et/ou du Département,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que les ordres de services ou avenants permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires.

52.Travaux d'entretien sur édifices classés de la Ville - Adoption du programme de travaux 2000 - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux,
- d'autoriser M. le Maire à engager les travaux et à procéder à leur règlement dans la limite des crédits inscrits au budget 2000.

53.Espaces Verts - Programme 2000 de travaux - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux,
- de solliciter les aides financières de l'État et du Département du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire à signer pièces et conventions ou marchés éventuels.

54.Programme 2000 de rénovation des aires de jeux - 4^{ème} tranche - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme de travaux,
- de solliciter pour certains de ces travaux les aides financières de l'État, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales,
- d'autoriser M. le Maire à signer les pièces et marchés éventuels.

**55. Programme 2000 - Acquisition de véhicules et matériels divers - Adoption du programme -
Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les avenants.

La séance est levée à 21 heures.

Hôtel de Ville, le
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché, le
conformément à la loi,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,